

Bachelier en Agronomie orientation AA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AA 207 Education à la citoyenneté			
Code	AGAA2B07	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Gaëtane MAERNOUDT (gaetane.maernoudt@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement « Education à la citoyenneté » a pour but d'aborder les grandes thématiques éthiques et problématiques liées au développement durable et d'aider l'étudiant à s'inscrire dans une démarche citoyenne.

Lors de cette unité, les étudiants essayeront de définir ce qu'est le développement durable et découvriront les 17 Objectifs du Développement Durable.

C'est autour de ces 17 objectifs, que s'articuleront les ateliers auxquels participeront activement les étudiants.

Des ateliers participatifs sur des thématiques telles que la souveraineté alimentaire, la crise migratoire, la préservation/gestion de la biodiversité, l'in/égalité des genres, les villes en transition, la crise climatique... seront proposés sous forme de ciné/débat, conférence, témoignage, jeux de rôles, jeu de société, atelier participatif citoyen,...

En fin d'année, l'étudiant devra être en mesure d'aborder n'importe quelle thématique ainsi que sa future profession sous le prisme des 17 ODD. Il devra développer une argumentation en s'appuyant sur des sources fiables.

« L'éducation à la citoyenneté n'a de chances d'avoir des effets que si elle est l'affaire de tous et si elle traverse toutes les disciplines et tous les moments de la vie collective ». (Perrenoud)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**

- 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international

Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
- 2.2 Développer un esprit critique

Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**

- 4.1 Mettre en œuvre un protocole expérimental et l'adapter si nécessaire
- 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
- 4.5 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche

Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**

- 5.1 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant:

- i. Adopte des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation, ...
- ii. Adopte un sens critique et un esprit d'analyse sous le prisme des 17 ODD
- iii. Participe, activement, en s'engageant dans la vie de la HELHa ou de la société
- iv. Participe activement et s'implique lors des activités citoyennes, des conférences, débats, animations proposés par le professeur
- iv. Mène un projet dans son entièreté, depuis l'élaboration jusqu'à son mise en oeuvre
- v. Transmet et communique les résultats du projet mené lors de cette unité d'enseignement de manière écrite et orale

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGAA2B07A Education à la citoyenneté

24 h / 2 C

Contenu

Les sujets abordés peuvent varier en fonction de l'actualité. De manière générale, ceux-ci concerneront:

- a. Souveraineté alimentaire
- b. Agro-écologie comme alternative au modèle agricole industriel
- c. Biotechnologie : agrocarburant, OGM, ...
- d. Agriculture en crise : crise du lait, la dette, l'accaparement des terres, ...
- e. « Global Overshoot Day » : développement durable, empreinte écologique,...
- f. Crise migratoire
- g. Urgence climatique
- h. Sauvegarde de la biodiversité : Projet LIFE, NATURA 2000, ...
- i. Inégalité des genres
- j. Ville en transition
- ...

Démarches d'apprentissage

Les étudiants pourront se situer dans deux situations bien distinctes :

1) Soit, l'étudiant s'implique activement dans les diverses activités proposées par le professeur: conférences, ciné-débats, jeu de rôles, jeu de société, projets citoyens, ... sur des thèmes multiples telles que la souveraineté alimentaire, la crise migratoire, la préservation/gestion de la biodiversité, l'in/égalité des genres, les villes en transition, la crise climatique... L'étudiant sera évalué de manière journalière sur son implication et participation active lors de ces différentes activités. La présence aux séances est obligatoire, toute absence devra être justifiée. Une absence non justifiée sera sanctionnée d'un malus de -2 sur la note finale. En fin d'année, l'étudiant rédigera un rapport réflexif sur un thème au choix abordé durant l'année, qui fera également office d'évaluation finale. Les consignes pour la rédaction de ce travail seront données lors de la 1ère séance d'Education à la citoyenneté.

2) Soit, des étudiants mandatés s'investissent au sein de la Haute Ecole via certains conseils comme l'OEH, la cellule Développement Durable, ou ... Sur accord de la direction et du professeur, ces étudiants seront dispensés de suivre l'unité d'enseignement. Néanmoins, ils devront faire un retour régulier de leurs activités au sein du "conseil" et mener des projets au sein de leur "conseil". L'investissement au sein de leur "conseil" et un rapport final réflexif seront évalués. Toutefois, il est demandé aux étudiants de se présenter à la première séance d'Education à la citoyenneté, celle-ci étant obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Echanges réguliers avec le professeur et les différents intervenants.

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

La brochure l'IFDD (Institut de la francophonie pour le développement durable):
https://developpementdurable.wallonie.be/sites/dd/files/2019-08/brochure_sdgs_fr%281%29_0.pdf
déposée sur ConnectEd.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour les étudiants ayant pris part aux activités:

En Q2, 40% seront attribués à l'évaluation journalière de la participation active lors des activités (conférences, débats, animations, projets citoyens,...). 60% seront attribués au rapport réflexif final que l'étudiant devra réaliser seul. Les consignes seront données lors de la 1ère séance d'Education à la citoyenneté qui est **obligatoire pour TOUS**. La présence aux séances est obligatoire, toute absence devra être justifiée. Une absence non justifiée sera sanctionnée d'un malus de -2 sur la note finale.

En Q3, les notes d'évaluation journalière du Q2 sont conservées et non récupérables. Les étudiants en échec en Q2 seront amenés à améliorer ou à refaire leur rapport réflexif (écrit). Celui-ci sera remis pour le 1er jour de la session.

Pour les étudiants faisant partie d'un conseil,...:

En Q2, 60% seront attribués à l'évaluation journalière (part active au projet, rapport régulier aux professeurs, (résultat final)). 40% seront attribués au rapport final (écrit) que l'étudiant devra réaliser seul. Les consignes seront données lors de la 1ère séance d'Education à la citoyenneté qui est obligatoire pour TOUS.

En Q3, les notes d'évaluation journalière du Q2 sont conservées et non récupérables. Les étudiants en échec en Q2 seront amenés à améliorer ou à refaire leur rapport réflexif (écrit). Celui-ci sera remis pour le 1er jour de la session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Prj	40	Evc + Prj	40
Période d'évaluation			Tvs	60	Tvs	60

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Tvs = Travail de synthèse

Dispositions complémentaires

L'unité d'enseignement sera validée si l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20. L'étudiant est soumis au REE, au ROI 2023-2024.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).